

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 29 juin à 18 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jérôme Bonafous, maire des Arques.

Etaient présents : Jérôme Bonafous, Roger Bourhoven, Sylvia Jouhanneau, Christelle Lacombe, Philippe Mousseau, Pascale Pierasco, Fabrice Redoules, Christian Sureaud, Birgitte Thyssen, Ine Van Der Horst.

Absent : Jérôme Bédès qui donne pouvoir à Sylvia Jouhanneau.

Convocation du 24 juin 2020.

Secrétaire de séance : Pascale Pierasco.

## **1- Intervention de Mme Corniault, agent du Trésor Public Cazals/Salviac**

Mme Corniault, chargée d'accompagner les communes dans la gestion de leurs budgets a présenté les grands principes de la comptabilité des finances des collectivités territoriales.

Mme Corniault a déroulé les grandes caractéristiques des finances des ARQUES qui sont saines.

Avec aucun emprunt en cours et une capacité d'autofinancement appréciable, des investissements d'envergure peuvent être envisagés.

## **2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du lundi 8 juin 2020**

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.

## **3- Délibération SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot)**

A main levée sont élus à l'unanimité pour représenter notre commune :

Titulaire : Roger Bourhoven

Suppléant : Philippe Mousseau

## **4- Renouvellement CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

24 personnes doivent être proposées. La liste suivante sera transmise à l'administration concernée.

## **5- Délibération relative aux taux des impôts locaux (TFB/TFNB/CFE)**

Sont en vigueur les taux ci-dessous :

Taxe habitation : 8.4 %

Taxe foncière bâtie : 6.99 %

Taxe foncière non bâtie : 41.65 %

Cotisation foncière des entreprises (anciennement taxe professionnelle) : 11.93 %

A main levée et à l'unanimité, les taux actuels sont maintenus en l'état.

## **6- Délibération recouvrement contentieux**

Il s'agit d'autoriser le Trésor Public à récupérer éventuellement des sommes dues par les administrés dans le cadre de prestations servies par la commune (location de salle par exemple).

A main levée et à l'unanimité, cette délibération est adoptée.

## **7- Questions diverses**

- La liste des différents professionnels installés sur la commune sera prochainement mise à jour sur le site internet. Cela suppose que ces mêmes professionnels soient contactés ou qu'ils communiquent spontanément à la mairie les renseignements qu'ils souhaiteraient voir diffuser.
- Sylvia Jouhanneau qui siège au conseil d'école Cazals/Moncléra expose un projet de séjour à la neige pour lequel des enfants des Arques sont concernés.  
Les communes sont invitées à participer à hauteur de 120 €/élève. Le conseil municipal a voté un accord de principe.
- Le comité des fêtes a décidé de ne pas organiser la fête votive 2020 compte tenu des contraintes sanitaires engendrées par le COVID 19.
- Le préau situé à côté de la mairie a été nettoyé et le tableau d'affichage repeint afin de rendre ce lieu de passage plus agréable. D'autres petits aménagements sont prévus pour améliorer les conditions d'affichage.

Fait Aux Arques, le 2 juillet 2020.